

N°16-06-53

L'an deux mil seize, le vendredi 24 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de J.M. GALLET*), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2016.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DELRUE J. (*reçoit pouvoir de D. FOURNIER*) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (*reçoit pouvoir de F. SAGNIER*) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. (*reçoit pouvoir de N. DE JONGHE*) ; MONFAIT D. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. (*reçoit pouvoir de F. DEGREMONT*) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; LECLERCQ E. ; VASSEUR G. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; DE JONGHE N. (*donne pouvoir à J. DELATTRE*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à D. MONFAIT*) ; DEGREMONT F. (*donne pouvoir à G. COLIN*)

Messieurs DUWAT A. ; SAGNIER F. (*donne pouvoir à J. BOUFFART*) ; FOURNIER D. (*donne pouvoir à J. DELRUE*) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. (*donne pouvoir à C. LEROY*) ; TELLIER C. ; BEE D.

Absents :

Messieurs BRUGGEMAN M. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ;

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY est élu secrétaire.

**OBJET : STRATEGIE NUMERIQUE – DELIBERATION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DU PAYS DE SAINT-OMER**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Le conseil communautaire s'est déjà prononcé favorablement sur l'engagement à la fois technique et financier de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres dans la conduite d'une stratégie numérique à l'échelle du Pays. Elle implique la réalisation d'actions dont le nombre et le champ peuvent varier en fonction de l'intérêt de chaque EPCI à y participer. Suite au retrait de la Communauté de Communes du Canton de Fruges et environs, il y a lieu de revoir la clé de répartition de financement des actions en fonction des EPCI ayant confirmé leur engagement.

Dans un souci d'aménagement cohérent du territoire, et de renforcement de leur attractivité, les collectivités locales du Pays de Saint-Omer ont engagé depuis plus de dix ans une dynamique ambitieuse de développement du numérique. Ces actions ont notamment porté sur la création d'infrastructures, de services numériques et d'accompagnement aux usages.

Le Pays de Saint-Omer a renouvelé sa stratégie à la fin de l'année 2014 en adoptant son « Plan Territoire Numérique » élaboré avec les habitants dans le cadre d'un débat public. Plus de 400 contributions ont permis de faire émerger une centaine d'actions.

Ainsi ce deuxième volet de la stratégie numérique est composé de cinq axes thématiques et un axe transversal, garant de la réussite et de la cohérence des actions qui vient confirmer la mise en œuvre d'une véritable stratégie numérique intégrée au développement territorial. Les cinq axes thématiques :

- Axe 1 : Aménagement numérique
- Axe 2 : Economie numérique
- Axe 3 : Services numériques au public
- Axe 4 : e-inclusion, responsabilité sociale et environnementale du numérique
- Axe 5 : Innovation numérique dans les administrations locales

Ainsi les communautés de communes de la Morinie, du Canton de Fauquembergues, du Pays de Lumbres, et la Communauté d'agglomération de Saint Omer mènent en commun un programme d'actions pour mettre en œuvre la politique publique du numérique sur le territoire. Dans ce contexte, la CASO sera le chef de file de cette seconde phase de la stratégie numérique qui se déroulera de 2017 à 2019. L'évolution des périmètres administratifs induits par la loi NOTRE donneront lieu le moment venu à l'actualisation des dispositifs délibératifs et budgétaires.

Au regard de la répartition budgétaire (annexe 1) à l'échelle Pays et du plan de financement (annexe 2) des opérations composant la Stratégie Numérique, la présente délibération sollicite de l'Assemblée Communautaire le positionnement de la collectivité sur

1. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un outil de vente en ligne,
2. L'Accord Cadre sur les actions, dont 12 partagées par la CCPL grâce à une convention de groupement de commande (annexe 3).
3. L'ingénierie mutualisée dédiée à la mise en œuvre de la Stratégie Numérique (annexe 4)
4. La convention de partenariat type (annexe 5) pour le dépôt conjoint d'un dossier de demande de cofinancement européen FEDER.

1. AMO pour la création d'un outil mutualisé de vente en ligne

En échos aux orientations du Plan Local de Développement Economique, au « grenelle du commerce », et du futur Office intercommunal du Commerce, le Pays de Saint-Omer est aujourd'hui engagé dans la deuxième phase de sa stratégie numérique. Un volet est consacré aux services numériques favorisant l'attractivité des centres villes et centre-bourgs par le développement du e-commerce et des e-services. A cet effet, la CASO, la CC du Pays de Lumbres, la CC du Pays d'Aire, de la Morinie et de Fauquembergues souhaitent mener une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour étudier l'opportunité d'une application mutualisée de vente en ligne.

L'enjeu est ainsi d'accompagner l'attractivité des commerces de proximité, notamment en termes d'animation et de fidélisation des pôles urbains du Pays, face à une compétition croissante du commerce en ligne et/ou des zones commerciales.

Suite aux actions BOUTIC et « mid E commerce », l'application vise à promouvoir l'offre de services commerciaux et artisanaux disponibles dans les cœurs de ville/bourg en proximité les uns des autres via un point d'accès unique pour les e-consommateurs et les commerçants (mutualisation du dispositif de promotion).

L'étude doit ainsi permettre d'identifier l'ensemble des caractéristiques du territoire, des segments et cibles commerciales, et d'animer les ateliers avec des commerçants pilotes en vue d'élaborer les spécifications de la solution.

La prestation se décomposerait ainsi en 3 temps :

- Animer la définition de la solution en co-design avec les commerçants ;
- Elaborer le cahier des charges de la solution et de sa mise en œuvre ;
- Sélectionner et accompagner la maîtrise d'œuvre afin de garantir l'appropriation de l'usage numérique auprès des commerçants et des bénéficiaires du service.

Le Pays de Saint-Omer partage la convention de groupement de commandes et les frais correspondants sur la base de sa clef de répartition : elle a été signée par les 5 EPCI en avril 2016.

2. Accord cadre

Dans cette seconde phase de stratégie numérique, il s'agit de rendre opérationnels les services et prestations sollicités lors de la démarche de débat public. Dans leur majeure partie, les dépenses engagées seront financées à 60 % par les fonds européens FEDER portés par la région en vue de favoriser l'e-inclusion, l'e-démocratie, l'e-santé et les usages numériques innovants.

Pour ce faire, il est proposé une procédure d'accord cadre mono-attributaire qui dotera le Pays de Saint-Omer d'une structure d'achat souple pour réaliser « à la demande » des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (marchés subséquents) et développer les services numériques conséquents. L'accord cadre portera sur une durée de 2 ans, reconductible 2 fois un an, pour un budget estimé à 1 million d'euros.

Pour cela trois thématiques principales d'intervention ont été identifiées en fonction des publics cibles :

- L'offre de services aux habitants, citoyens et usagers du territoire ;
- L'offre de services aux/des acteurs du territoire ;
- L'offre de services des administrations et du territoire eux-mêmes.

De façon transverse, un axe support servira à garantir la cohérence, la pérennité et la maintenabilité de la stratégie numérique et le système d'information support. C'est pourquoi l'accord cadre débutera avec l'émission d'un premier marché subséquent dont l'objet serait l'initialisation des spécifications fonctionnelles et techniques générales de la stratégie numérique et du Système d'Information support.

Cet accord cadre, porté par la CASO en tant que chef de file du groupement de commande de la stratégie numérique, vous a été soumis pour approbation.

3. Ingénierie

Pour mettre en œuvre la stratégie numérique, et pour renforcer leur ingénierie informatique, les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont décidé de recruter ensemble un expert « système d'information et nouvelles technologies » mutualisé (rattachement du poste à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer).

Ce dernier a pour mission principale :

- L'expertise permanente sur les Systèmes d'Information auprès des intercommunalités du Pays de Saint-Omer (temps de travail partagé),
- L'appui technique à la mise en œuvre des projets de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer, et animation / administration des services créés.

Une convention de mutualisation de ce poste, précisant la participation financière de chaque EPCI, sera signée à cet effet.

4. Demande de subvention FEDER

Dès le début de son élaboration, un travail concerté avec les services du Conseil Régional a permis de mettre en évidence la cohérence de certaines actions avec les priorités européennes et notamment le programme opérationnel régional FEDER 2014-2020. Un travail de priorisation inscrit donc la mise en œuvre des différentes opérations de la stratégie dans la dynamique des programmes européens et la répartit sur la durée de la programmation européenne à échéance 2020.

Dans un premier temps, plus de quinze actions feront ainsi l'objet d'un dossier de demande de cofinancement européen, pour bénéficier de fonds FEDER à hauteur de 60% pour les actions d'investissement et de 100% pour les coûts d'ingénierie. Le dépôt de ce premier dossier, porté par la CASO et animé par le Pays, est prévu pour le 2^{ème} semestre 2016.

A cet effet, une convention de partenariat sera ajoutée au dossier qui engage chacune des collectivités dans la mise en œuvre des actions partagées et confirme leur contribution.

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire de :

- rapporter les délibérations déjà prises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique,
- d'autoriser le Président à :
 - signer la convention de groupement de commandes de la stratégie numérique,
 - signer la convention de partenariat relative à la mutualisation d'un expert « Stratégie Numérique et Système d'Information »,
 - signer la convention de partenariat dans le cadre du dossier FEDER,
 - déposer le dossier de demande de subvention au titre du FEDER.
- valider le plan de financement de la stratégie numérique
- désigner les représentants de l'EPCI (un titulaire et un suppléant) au sein de la CAO de groupement de commande, il est proposé de désigner Christian Tellier, Vice-Président en tant que titulaire et Christian Leroy, Président en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- rapporter les délibérations déjà prises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique,
- d'autoriser le Président à :

- signer la convention de groupement de commandes de la stratégie numérique,
 - signer la convention de partenariat relative à la mutualisation d'un expert « Stratégie Numérique et Système d'Information »,
 - signer la convention de partenariat dans le cadre du dossier FEDER,
 - déposer le dossier de demande de subvention au titre du FEDER.
- valider le plan de financement de la stratégie numérique
- désigner les représentants de l'EPCI (un titulaire et un suppléant) au sein de la CAO de groupement de commande, il est proposé de désigner Christian Tellier, Vice-Président en tant que titulaire et Christian Leroy, Président en tant que suppléant.

Pour extrait conforme.
Le Président,

